questions, je ferai de mon mieux pour y répondre quand j'estimerai qu'il y va de l'intérêt général de révéler les renseignements demandés. Sinon, je devrai prendre la responsabilité de ne pas répondre maintenant.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour répondre à l'invitation du ministre, je lui demanderais de nouveau s'il a présenté des instances aux États-Unis, au nom du gouvernement canadien, sur la possibilité de mettre fin aux bombardements effectués au Nord-Vietnam, pays avec lequel ils ne sont pas en guerre, comme première mesure pour essayer d'arriver à une conférence et à un accord négocié.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit tantôt, nous avons vivement exhorté toutes les parties à accepter un cessez-le-feu, ce que j'appelle une cessa-tion des hostilités, et ce que le député de Port-Arthur préfère que je nomme la fin des hostilités.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre vient de nous dire—et je suis entièrement d'accord avec lui—qu'il n'est pas dans l'intérêt public, de crainte notamment de rompre les négociations, d'apporter des réponses impromptu à des questions de ce genre, à la Chambre des communes, le ministre ne conviendrait-il pas qu'un débat complet, d'une journée peut-être, sur cette question serait souhaitable pour deux raisons: premièrement, il permettrait au ministre de préparer minutieusement une déclaration sur les événements aussi lucide qu'il lui est possible de le faire et lui permettrait d'y réfléchir afin de pouvoir nous donner beaucoup plus de renseignements qu'il ne voudrait peut-être le faire sans réflexion; et deuxièmement, j'estime que le ministre et le gouvernement auraient tout avantage à savoir ce que les Canadiens pensent exacte-ment de la question et ce que les divers partis en pensent; cela raffermirait l'autorité du gouvernement lorsqu'il voudra persuader ses amis, comme il essaie de les persuader à l'heure actuelle, en ce qui concerne l'attitude que le Canada devrait adopter en la matière. Le ministre ne convient-il pas qu'un débat à cet égard serait très utile pour ces deux raisons?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question posée plus tôt [L'hon. M. Martin.]

suis sûr de ne pouvoir faire en cette enceinte Burnaby-Coquitlam. Je tiens à assurer à mon une déclaration des plus claires qui lui don- honorable ami-et il est mon ami-que lorsnerait pleine et entière satisfaction. Néan- que je ferai une déclaration officielle à la moins, si mon honorable ami veut poser des Chambre, je tâcherai d'être digne de la remarquable lucidité dont il vient de faire preuve.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ANNULATION DU PASSEPORT DE Mme LUCIEN RIVARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je pourrais peutêtre en profiter pour répondre à une question posée hier au sujet de Mme Rivard et de son passepart. Mme Rivard possédait un passeport qui lui avait été délivré, sous son nom de jeune fille, le 5 janvier 1961. Aux termes des règlements en vigueur, ce passeport a perdu sa validité quand la titulaire s'est mariée et a été remis aux autorités pour être annulé.

PRÉSUMÉ DÉPISTAGE DE LUCIEN RIVARD A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Si je pose la question que voici, c'est qu'un message nous a été transmis des tribunes. Vu l'absence du ministre de la Justice, je pourrais peut-être l'adresser au ministre suppléant. La rumeur voulant que l'insaisissable M. Rivard, que l'on recherche partout, ait été découvert il y a quelques heures dans une île étrangère à proximité des côtes canadiennes, est-elle fondée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucun renseignement qui puisse confirmer la déclaration de mon honorable ami, mais je vais m'assurer de la chose séance tenante.

FAILLITE SEFKIND-RAPPORT DU SYNDIC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Justice, le solliciteur général du Canada voudrait-il lui signaler, encore une fois, la question que je lui ai posée à maintes reprises au sujet du dépôt du rapport présenté au surintendant des faillites, fonctionnaire fédéral, par le syndic de faillite, à laquelle le ministre a répondu qu'il étudierait la question et prendrait une décision? Je me demande s'il pourrait faire aboutir l'affaire et décider si, oui ou par le chef de l'opposition et le député de non, le gouvernement va déposer ce rapport.